

Mulhouse, le 25 mars 2020

à Monsieur Laurent Touvet
Préfet du Haut-Rhin

Objet : déplacements d'enseignants hors de la prise en charge des enfants de soignants

Monsieur le Préfet,

Alors que le confinement le plus strict est recommandé par le gouvernement et l'ARS, certains inspecteurs de l'Éducation Nationale autorisent, voire incitent, les professeurs des écoles à se déplacer dans leurs écoles pour mettre la continuité pédagogique pour les familles qui n'ont pas l'outil informatique. On leur propose même de mobiliser éventuellement le concours des services municipaux pour une distribution des supports dans les boîtes aux lettres des familles une à deux fois par semaine.

Dans le contexte de crise sanitaire, ces consignes ne sont pas cohérentes. Elles sont dangereuses. L'heure est à la protection la plus élevée de tous les personnels mais aussi des élèves et de leur famille.

Aussi, nous vous demandons d'interdire très clairement et sans plus attendre toute remise de documents papiers aux familles d'élèves par quelques personnels et en quelques lieux que ce soient.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en notre attachement au Service Public d'Éducation.

Pour le secrétariat départemental du SNUipp-FSU68



Ghislaine UMHAUER